



Le + syndical

CGC-DGFiP

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.39 – 01.53.18.00.69

Site : www.cgc-dgfip.fr

Adresse mail : cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr

Pourquoi la CGC n'appelle pas à la grève le 26 janvier 2016

4 syndicats (CGT, FSU, Solidaires et FO) appellent à une journée de grève le 26 janvier. Lorsque vous lisez les tracts d'appel à la grève, tout est sujet à contestation : le retrait des propositions du Directeur Général en matière de règles de gestion, la disparition programmée des brigades de vérification, le protocole PPCR, la suppression des effectifs, le respect de la règle de l'ancienneté lors des CAPN et CAPL, la disparition des SIP avec les centres contact, l'effet dévastateur de la retenue à la source pour l'avenir des services, la déréglementation des règles de gestion, l'absence d'avenir en terme de carrière, le manque de moyens, le gel du point d'indice, le maintien du maillage territorial...

Or, nombre de ces sujets sont arrivés dans l'actualité de la DGFiP depuis que les Organisation Syndicales (OS) majoritaires de la DGFiP ont décidé de ne plus participer au dialogue social via les GT au lendemain de la décision du 1^{er} ministre d'appliquer le protocole PPCR.

En choisissant le rapport de force avec la Direction Générale, via le boycott des groupes de travail nationaux, des Comités Techniques Locaux, les principales OS (Solidaires, CGT, FO), ont offert un boulevard au Directeur Général pour faire passer en nombre, des décisions pas nécessairement opportunes pour les personnels et le bon fonctionnement des services.

Ce n'est pas une journée de grève ou le boycott du dialogue social qui va changer la donne. Il suffit pour s'en convaincre de regarder le résultat de ces actions au cours des dernières années. La DG prend ses décisions sans concertation ou consultation des OS. A titre d'exemple, les nouvelles règles de mutation qui s'appliquent au 1^{er} janvier 2016 notamment les durées de séjour sur RAN (cat. C) ou dans la spécialité (cat. B) reprennent sans les modifier les premières orientations du Directeur Général.

Nous n'appelons pas à la grève du 26 janvier 2016 pour les motifs suivants :

- l'Etat d'urgence est toujours en application. Cela implique de ne pas augmenter le risque en terme de sécurité physique pour nos collègues dans les défilés de rues.

Il existe une certaine contradiction à réclamer davantage de sécurité dans nos services et appeler à défilé en cette période troublée.

- pour défendre au mieux la situation des agents de tous grades, il faut siéger dans les groupes de travail proposés par la DG et faire des propositions pertinentes.

Nous pensons que l'urgence, dans un premier temps n'est pas la grève mais la reprise du dialogue social en siégeant lors des groupes de travail nationaux. Seul endroit pour faire avancer le débat et se donner les moyens de vous défendre

Les sujets à discuter avec la DG sont nombreux : le régime indemnitaire des A chargés d'encadrement, le classement des postes comptables, le dispositif financier d'accompagnement des restructurations, les promotions, les indices, la carrière du C, du B, du A, les conditions de travail dans les centres de contacts, les modifications dans l'organisation des structures de contrôle fiscal...

- les revendications DGFIP vont être noyées parmi celles des autres directions et ministères de type la suppression de la réforme des collèges

- ne pas faire grève, n'exclue pas l'action syndicale.

Pour être plus fort, il serait opportun que les OS développent ensemble des modalités d'actions renouvelées préparées de concert en amont des groupes de travail, pour se présenter plus fortes avec des positions moins hétérogènes lors des réunions avec la DG.

La CGC est prête à cela : participer aux GT, rencontrer les autres OS pour échanger voire s'accorder sur les sujets phares de la DGFIP, tout cela dans l'intérêt des agents de la DGFIP.

Pour recevoir des informations de la CGC DGFIP sans obligation d'adhérer

Renvoyez nous par courriel votre demande expresse à

cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr



La CGC DGFIP cultive la proximité avec les agents et se bat à vos côtés pour défendre vos droits.